AR Prefecture
083-218300010-20260615-2026_06_15_72-DE
Reçu le 22/06/2026

MAIRIE
DES
ADRETS DE L'ESTEREL

VAR

Code Postal 83600

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23
- Présents : 19
- Votants : 22

OBJET :

Règlement intérieur du Conseil Municipal – Approbation

N°72

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
Le 22 JUIN 2026
Publié ou Notifié
Le 22 JUIN 2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune des ADRETS DE L'ESTEREL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de KLINHOLFF Jean-Pierre, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 11 juin 2026.

Conseillers présents :
ELIE Philippe, SANCHEZ Jacqueline, HOUPLON Sylvain, PORET Carole, DELL'AITANTE Alain, GEREN Alexandra, adjoints au maire.

BRIE Catherine, FERNANDEZ Patrick, GERMAIN Pascale, PETIT Luc, DIELENSEGER Marie-Ange, SAINT-MAXENT Florence, HOUPLON Fatiha, KAPHAN Régis, HEMAIN Richard, FERNANDES Cindy, ENJALBAL Sébastien, CÔTE Thomas, conseillers municipaux.

Conseillers représentés : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir de voter en son nom, GERMAIN Jean-Marc à GERMAIN Pascale, TAVARES Marie-Christine à ELIE Philippe, FOIRIER Ludovic à GEREN Alexandra.

Conseiller absent : LE GALL Frédéric.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : SAINT-MAXENT Florence
Secrétaire auxiliaire : GUESDON Sandy.

==========

Monsieur le Maire expose :

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29, L 2131-1, L2121-8 et suivants,
- **CONSIDERANT** l'installation du Conseil municipal lors de sa séance du 21 mars 2026 suite aux élections municipales du 15 mars 2026,
- **CONSIDERANT** que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur, et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale,

AR Prefecture
083-218300010-20260615-2026_06_15_72-DE
Reçu le 22/06/2026

Le Conseil Municipal,

- **OUÏ** l'exposé par le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré par 17 voix pour et 5 voix contre (celles de KAPHAN Régis, HEMAIN Richard, FERNANDES Cindy, ENJALBAL Sébastien, CÔTE Thomas),
- **APRES** avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,
- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune des Adrets de l'Estérel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur ainsi que tout document afférent à la présente délibération,
- **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,
- **AINSI** fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME.

La secrétaire de séance,
SAINT-MAXENT Florence

Le Maire,
KLINHOLFF Jean-Pierre

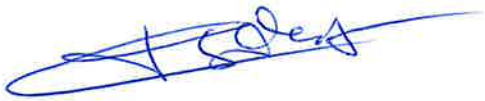

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, 5, rue Jean Racine 83000 TOULON, pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception à la préfecture du Var*
- *Date de sa publication*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai*